

LA ROSERAIE II



Situé au Nord de La Perraudettaz, à proximité du Collège des Alpes, le projet de plan d'affectation porte sur trois parcelles dont deux sont propriétés d'Helvetia et une de la Ville de Pully.

Les parcelles sont actuellement affectées par un plan datant de 1966. Sa révision doit permettre la rénovation énergétique des bâtiments et une densification qualitative du site. Le projet prévoit également une requalification des espaces extérieurs et la création d'un équipement parascolaire (UAPE).

Photos - Images (à titre indicatif) —

Documents de références —

δ Dernière mise à jour 26.03.2024

FICHE TECHNIQUE

TYPE

Plan d'affectation communal

ÉTAT

Adopté par le Conseil Communal

MISE EN VIGUEUR DU PLAN D'AFECTATION

2024

RÉALISATION DES TRAVAUX

Dès 2026

RÉFÉRENCES

Direction de l'urbanisme et de l'environnement
021 721 37 00

GRANDES ÉTAPES

MARS 2024

Adoption du Plan d'affectation par le Conseil Communal (avec amendements)

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2022

Enquête publique

NOVEMBRE 2022

Séance d'information publique

NOVEMBRE 2020

Préavis des services cantonaux

JANVIER 2020

Envoi du dossier au Canton pour examen préalable

MAI 2019

Préavis des services cantonaux

OCTOBRE 2018

Envoi du dossier au Canton pour examen préliminaire

MARS 2017

Démarrage du projet

VOTRE AVIS

[Des questions ? Des commentaires ?](#)
[Écrivez-nous !](#)

Protection des données

LES AUTRES SITES DE PULLY



LA MUETTE

espaces littéraires



SUIVEZ PULLY SUR

En poursuivant sa navigation sur le présent site web, l'utilisateur accepte sans réserve :

- les termes et conditions des présentes [conditions générales](#)
- [l'utilisation de cookies](#) pour proposer du contenu personnalisé